

Programme de réformes pour renforcer la compétitivité de la Suisse

Le PLR concrétise ses exigences suite à l'adoption de l'initiative sur l'immigration de masse du 9 février

L'ordre juridique et économique libéral est le fondement du modèle à succès Suisse. Il est synonyme de sécurité juridique, de compétitivité et de prospérité. Ces facteurs de succès sont particulièrement menacés suite à l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014. Cette incertitude met en danger la place économique suisse ainsi que nos emplois. Il faut maintenant prendre des mesures. C'est pourquoi le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* a lancé un programme de réformes, qui doit atténuer l'impact négatif de la décision du 9 février et renforce le secteur industriel et la place financière suisse grâce à des moyens libéraux – **par amour de la Suisse.**

1. Pourquoi la Suisse a besoin d'un programme de réformes

Le nouvel article constitutionnel menace la compétitivité de l'économie suisse. La mise en œuvre et l'avenir des accords bilatéraux sont peu clairs. La situation des entreprises basées en Suisse est fragilisée, elles n'investissent plus ou délocalisent des emplois. C'est précisément ce qui doit être évité, la sécurité à la fois juridique et en termes de planification doit être retrouvée. Cela passe en premier lieu par la mise en œuvre rapide de l'article constitutionnel et d'une meilleure réglementation des rapports avec notre principal partenaire commercial, l'UE, ce que la Suisse ne peut pas atteindre seule. C'est pourquoi, dans un second temps, les mesures que nous pouvons prendre de manière indépendantes sont encore plus importantes.

Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* exige un ensemble de mesures visant à l'amélioration des conditions cadres qui réglementent la place économique suisse. Nous avons ces exigences depuis de nombreuses années ; il est maintenant temps qu'elles soient satisfaites. De nombreuses réformes pour améliorer la compétitivité ont été engagées par l'UE au cours des 5 dernières années. Par exemple, en Irlande, la libéralisation du marché du travail entraîne actuellement une nouvelle explosion de croissance. Il en est autrement en Suisse : nous ne développons que notre économie intérieure et notre administration. Nos exportations stagnent et notre place financière faiblit. Si cette tendance se poursuit, nous ne pourrions bientôt plus financer nos institutions sociales et nos services publics haut de gamme.

Nous sommes tous parties prenantes à l'économie. Nous avons donc tous un intérêt à assurer la prospérité et l'emploi. Le succès que la Suisse a connu jusqu'à maintenant prouve que la liberté à la fois personnelle et d'entreprendre est indispensable. C'est pourquoi le PLR exige résolument un programme

de réformes. Il faut envoyer un signal clair, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur : dans un monde en perpétuel mouvement et parfois hostile, la Suisse se bat pour ses avantages en tant que place économique. Il faut empêcher que les entreprises délocalisent. Il faut assurer l'emploi afin que toutes les personnes motivées puissent prétendre, dans le futur, à trouver un emploi dans notre pays.

2. Exigences du *PLR*. Les *Libéraux-Radicaux*

2.1. Un marché du travail plus libéral et plus flexible

Le marché du travail suisse, très libéral, crée constamment de nouveaux emplois, le chômage est bas et les conditions d'embauche et de rémunération sont attractives. Des coûts de main d'œuvre raisonnables, des employés hautement qualifiés et des conventions de travail spécifiques à chaque branche ou entreprise nous avantagent par rapport aux pays étrangers. Il serait insensé d'y renoncer.

2.1.1. Utiliser de plus en plus la main-d'œuvre suisse

Le potentiel des travailleurs présents dans le pays doit être mieux valorisé. Pour y arriver, les recettes sont : la force de la formation continue, une meilleure conciliation de la sphère professionnelle et de la sphère familiale, ainsi que des conditions plus incitatives pour retenir les travailleurs seniors dans le monde du travail. C'est pourquoi le PLR soutiendra l'Initiative fédérale visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Des permis pour toutes les personnes qualifiées et les cadres étrangers, dont nous avons besoin en Suisse, doivent être accordés sans obstacles bureaucratiques. De plus, pour ces personnes, le regroupement familial d'une façon restreinte doit être possible.

Exigence 1 : des déductions fiscales non limitées pour les coûts de formation professionnelle et de formation continue.

Exigence 2 : augmentation des déductions fiscales sur les frais de garde d'enfants et pas de réglementations inutiles pour les crèches.

Exigence 3 : diminution des cotisations de prévoyances des travailleurs qui augmentent avec l'âge.

2.1.2. Assurer les emplois grâce à un droit du travail plus libéral

Les négociations des conditions salariales sont du ressort des partenaires sociaux et ils ont fait leur preuve. Les salaires minimum, fixés par les Etats, et l'augmentation constante des coûts de main-d'œuvre détruisent quant à eux les emplois. Face à la disparition de la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement seraient à réexaminer. Des mesures d'accompagnement supplémentaires à ces accords (comme la simplification de l'extension du champ d'application des CCT) sont inutiles et le PLR s'y oppose. Une suppression des réglementations bureaucratiques favorise le marché du travail et la formation professionnelle. Plus d'efforts dans les entreprises sont nécessaires pour trouver des solutions autonomes pour des sujets comme le temps de travail flexible, les postes de travail mobiles, la parité des salaires, ainsi qu'une meilleure utilisation des technologies de la communication.

Exigence 4: conserver une politique salariale flexible spécifique en fonction des branches et des régions.

Exigence 5 : réduire les obstacles bureaucratiques dans les domaines du système de formation et de l'enregistrement du temps de travail.

Exigence 6 : mettre en place, dans les entreprises, des solutions autonomes pour des sujets comme la flexibilité du temps de travail, des postes de travail mobiles et la parité des salaires.

2.1.3. Renégocier les accords pour les frontaliers italiens

Les abus sur le marché du travail tessinois doivent cesser. Pour cela, il faut renégocier l'accord concernant les travailleurs frontaliers au Tessin. En effet, ils acceptent des salaires plus bas car ils sont quasiment libres d'impôts, par rapport aux tessinois qui eux sont imposés en Suisse. Il faut que les jeux se fassent à armes égales. En plus, un nouvel accord de double imposition avec l'Italie peut mettre fin au désaccord fiscal. L'adéquation des autres accords sur les frontaliers doit également être évaluée et le cas échéant, ils doivent être à nouveau négociés. Pour le PLR, il est important que la discrimination envers les travailleurs suisses au profit des frontaliers soit éliminée.

Exigence 7 : renégocier l'accord sur les travailleurs frontaliers en vigueur avec l'Italie.

Exigence 8 : évaluer l'adéquation des autres accords pour les frontaliers.

2.2. Des secteurs industriels et financiers renforcés

La Suisse a besoin d'une place économique et d'un secteur industriel forts. La politique doit éliminer les freins existants depuis longtemps dans la place économique suisse. La Suisse doit jouer ses atouts dans le cadre des règles acceptées sur le plan international.

2.2.1. Mettre en place un marché suisse propice aux financements des entreprises

Il faut mettre fin aux désavantages de la Suisse dans les domaines du droit d'émission et de l'impôt anticipé, afin que le financement des entreprises devienne attractif. L'élimination de ces inconvénients permettrait de créer des emplois à haute valeur ajoutée. Les obstacles actuels sont gênants étant donné l'infrastructure bancaire locale, la grande quantité d'actifs qui y est gérée et la densité des entreprises internationales supérieure à la moyenne.

Exigence 9 : suppression du droit d'émission sur le capital propre.

Exigence 10 : suppression du droit de timbre sur le négoce de titre et les primes d'assurance.

2.2.2. Mettre en place une fiscalité attractive pour les entreprises tout en maintenant notre compétitivité

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) doit être rapidement mise en place. Pour la pérennité de l'attractivité fiscale de la Suisse, il faut mettre à profit notre marge de manœuvre à l'échelle internationale (par exemple le taux d'imposition sur les bénéficiaires, les boxes d'innovation). La compétence des cantons en matière de décision fiscale doit rester inaltérable. La RIE III doit être mise en place dans les 10 ans, le cofinancement doit être mis en place par une diminution des dépenses plutôt que par une augmentation des impôts. Un impôt sur les revenus du capital sera inconditionnellement refusé.

Exigence 11 : la Suisse fait partie des trois pays de l'OCDE ayant la fiscalité la plus attractive.

Exigence 12 : la compétence des cantons en matière de fiscalité et la concurrence fiscale doivent être préservées.

2.2.3. Respecter les standards internationaux avec une égalité de traitement

La Suisse doit influencer les standards internationaux en matière de fiscalité et de politique financière de marché et s'engager pour qu'il y ait un traitement équitable. Chaque Etat doit percevoir les impôts qui lui sont légitimement dus, mais cela doit être fait en respectant les dispositions juridiques des autres Etats. La Suisse ne doit mettre en place l'échange automatique de renseignements (EAR) uniquement avec les Etats qui transmettent eux-mêmes des données. Un EAR au niveau national sera refusé. En général, la réglementation en Suisse assure un processus d'approbation rapide et efficace pour les nouveaux

entrants sur le marché et les produits innovants. Le PLR refuse un durcissement de la mise en application des standards internationaux pour la Suisse par le biais d'un nouveau « Swiss Finish ».

Exigence 13 : respect des standards internationaux dans le domaine de la fiscalité avec une égalité de traitement.

Exigence 14 : séparer la politique au niveau national de l'internationale dans le cadre de la mise en place de l'EAR selon les standards de l'OCDE.

Exigence 15: pas de « Swiss Finish » dans le cadre de la mise en place des standards internationaux pour la place financière.

2.3. Une place économique plus compétitive

Une économie concurrentielle et innovante est le fondement d'une société libre et assure notre prospérité future. Pour cela, le PLR exige une concurrence saine, un meilleur accès aux marchés internationaux, une simplification administrative et l'utilisation des possibilités technologiques. Les entreprises ainsi que les employés ont besoins de sécurité juridique, de prévisibilité et de stabilité.

2.3.1. Renforcer les échanges commerciaux et ouvrir les marchés intérieurs et internationaux

Pour le PLR, les barrières commerciales techniques, ainsi que les restrictions à l'export et à l'import doivent être abolies. Il faudrait en particulier simplifier les procédures douanières grâce à l'exploitation des technologies de l'information. La concurrence au sein de l'économie nationale est aussi à renforcer avec la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins et de l'agriculture, l'abolition des subventions aux cantons et l'enraiment de la compétence économique de l'Etat. Grâce au positionnement de la Suisse comme « hub » du Renminbi, de nouvelles perspectives d'affaires s'ouvriront et de nouveaux accords de libre-échange doivent permettre l'ouverture vers de nouveaux marchés. Il est important pour le secteur industriel suisse de protéger la propriété intellectuelle dans le cadre des accords de libre-échange. Il est également nécessaire de renforcer les synergies dans la coopération pour le développement.

Exigence 16 : abolition des barrières commerciales techniques et simplification des procédures douanières.

Exigence 17 : renforcement de la concurrence sur le marché intérieur suisse : libéralisation des horaires d'ouverture des magasins, de l'agriculture, des marchés de l'électricité et du gaz, arrêt des subventions cantonales et pas de biais dans la concurrence par les entreprises d'Etat.

Exigence 18 : conclusion de nouveaux accords de libre-échange.

Exigence 19 : conclusion d'un accord monétaire avec la Chine.

2.3.2. Faciliter les procédures administratives et mettre à profit la technologie

La mise en place du système de TVA le plus simple du monde avec le taux unitaire le plus bas donnerait à la croissance suisse une impulsion hors de l'ordinaire. Le PLR continue à combattre, en matière de droit des sociétés, toute réglementation néfaste et unique en comparaison internationale. Dans tous les domaines, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication doit être renforcée, afin d'accélérer les procédures (par exemple douanières) et faciliter la création de valeur.

Exigence 20 : mise en place du système de TVA le plus simple d'Europe avec le taux unitaire le plus bas, de 6%.

Exigence 21 : une protection du droit des sociétés libéral et une prévention contre toute régulation nuisible à la Suisse et unique au monde.

2.4. Atteindre l'excellence en matière de recherche et d'innovation

La Suisse s'est positionnée comme un important pôle d'innovation avec une excellente intégration dans les groupes de recherches internationaux. Les entreprises nationales investissent plus que la moyenne dans la recherche et le développement. Le PLR veut garantir l'environnement économique libéral, qui favorise la recherche collaborative et ainsi l'innovation.

2.4.1. Soutenir l'indépendance de la recherche et l'innovation

Pour le PLR, la forte proportion de la recherche financée par des fonds privés doit être maintenue, afin de garder l'indépendance face à l'influence étatique ou d'éventuelles restrictions budgétaires. Les conditions cadres du pôle suisse de recherche et d'innovation doivent être améliorées. Un parc d'innovation national renforce la coopération entre les acteurs. En outre, le PLR combat un nouvel impôt sur les revenus du capital qui pourrait entraver la disponibilité du capital-risque privé, lui-même crucial pour les jeunes entreprises innovantes.

Exigence 22 : renforcement de la recherche et du secteur industriel suisse grâce à une meilleure protection de la propriété intellectuelle et une harmonisation internationale.

Exigence 23 : mise en œuvre rapide, et en lien avec le secteur de l'économie, du parc d'innovation national.

Exigence 24 : pas d'impôt sur les revenus du capital, qui entrave la disponibilité du capital-risque.

2.4.2. Renforcer la coopération nationale et internationale

La coopération nationale mais surtout internationale entre les instituts de recherche publiques et les entreprises privées doit être renforcée. La Suisse, faible en ressources naturelles, mais performante dans le domaine de la recherche, est dépendante de la coopération et des échanges internationaux, afin de pouvoir continuer de contribuer à l'avenir au développement qualitatif mondial.

Exigence 25 : accès des entreprises suisses, des instituts de recherche et des chercheurs aux programmes européens de recherche pour garantir les échanges scientifique avec le monde entier.